

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 23 janvier 2023**

**Délibération n° 2023-1485**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Dardilly

Objet : Aire de covoiturage - Subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Individualisation totale d'autorisation de programme en recettes

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

**Conseil du 23 janvier 2023****Délibération n° 2023-1485**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Dardilly

Objet : Aire de covoiturage - Subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Individualisation totale d'autorisation de programme en recettes

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1206 du 11 avril 2022, la Métropole de Lyon a approuvé la création de l'aire de covoiturage multimodale sur le territoire de Dardilly, à l'entrée de la Métropole. Cela vise, notamment, à renforcer le maillage existant en matière d'aménagements dédiés au covoiturage et à en favoriser la pratique.

**I - Contexte**

Dans le cadre de sa politique de mobilités, la Métropole souhaite développer davantage l'usage du covoiturage dans la mobilité quotidienne pour les déplacements réalisés sur son territoire mais aussi pour les déplacements vers/depuis les territoires voisins de l'aire métropolitaine. La Métropole vise à faire progressivement du covoiturage une pratique courante, aisée et qui devienne naturelle dans les déplacements au quotidien, dans un usage complémentaire de celui des modes actifs et des transports en commun.

Pour atteindre ces objectifs, la Métropole a l'ambition de consolider et optimiser les infrastructures existantes. La construction d'aires de covoiturage en lien avec la création des voies réservées sur les axes M6 et M7 a abouti au projet d'une aire de covoiturage multimodale à Dardilly, à la limite de La Tour-de-Salvagny et à proximité de l'A89. Ce type d'équipement, qui se veut exemplaire et durable, permet d'accueillir et de promouvoir le covoiturage (notamment planifié, longue distance ou courte distance) sur un secteur manquant de solutions de mobilité.

Sur ce projet, la Métropole a sollicité les services de l'État pour une demande de subvention dans le cadre de la DSIL.

La DSIL a été créée en 2016 sous le nom de fonds de soutien à l'investissement local (FSIL). Elle est destinée à soutenir l'investissement des collectivités territoriales. Ces aides ont, notamment, pour objectif d'aider la collectivité à financer certaines opérations d'investissement liées aux mobilités du quotidien.

**II - Montant de l'aide financière**

Le montant de la dépense subventionnable prévisionnelle s'élève à 437 000 € HT, entièrement comprise dans l'assiette possible (plafonnée à 1 500 000 € HT). Cette dépense subventionnable est fixée à partir de l'estimation du coût de l'opération détaillée ci-dessous :

Coût prévisionnel de l'opération		
Postes de dépenses	Montants (en € HT)	Assiette subventionnable retenue (en € HT)
dépenses d'ingénierie	0	0
travaux	437 000	437 000
acquisitions foncières	0	0
<b>Total</b>	<b>437 000</b>	<b>437 000</b>

Le montant de la subvention représente 45 % du montant de l'assiette subventionnable et s'élève donc à 196 650 €. Cette subvention permettra la réalisation des travaux et la mise en place des équipements de mobilité attendus sur l'aire de covoiturage de Dardilly ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la poursuite de la réalisation d'une aire de covoiturage à Dardilly.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains pour un montant de 196 650 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 196 650 € en recettes en 2023,

sur l'opération n° OP08O9372.

**3° - La somme** à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2023 - chapitre 13, pour un montant de 196 650 €.

**4° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 janvier 2023**

Date de télétransmission : Date de réception préfecture : 25 janvier 2023
--